

### Déchèteries

**BONNEVAL**  
ZI rue de Villancien  
Tél : 02 37 47 46 15

**HIVER**  
du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

lundi : 9h00 à 12h00  
13h30 à 17h30  
mardi : 9h00 à 12h00  
mercredi : 13h30 à 17h30  
jeudi : fermé  
vendredi : 10h00 à 12h00  
13h30 à 17h30  
samedi : 9h00 à 12h00  
13h30 à 17h30

**BROU**  
Route de Frazé  
Tél : 02 37 96 06 03

lundi : 9h00 à 12h00  
13h30 à 17h30  
mardi : 9h00 à 12h00  
mercredi : 13h30 à 17h30  
jeudi : fermé  
vendredi : 10h00 à 12h00  
13h30 à 17h30  
samedi : 9h00 à 12h00  
13h30 à 17h30

**ILLIERS-COMBRAY**  
Zone industrielle  
Tél : 02 37 24 13 32

lundi : 9h00 à 12h00  
13h30 à 17h30  
mardi : fermé  
mercredi : 13h30 à 17h30  
jeudi : 9h00 à 12h00  
vendredi : 10h00 à 12h00  
13h30 à 17h30  
samedi : 9h00 à 12h00  
13h30 à 17h30

**DANGEAU**  
Route de Saumeray  
Tél : 02 37 96 74 66

lundi : 13h30 à 17h30  
mardi : 13h30 à 17h30  
mercredi : 13h30 à 17h30  
jeudi : fermé  
vendredi : 13h30 à 17h30  
samedi : 9h30 à 12h00  
13h30 à 17h30

### Déchèteries

**BONNEVAL**  
ZI rue de Villancien  
Tél : 02 37 47 46 15

**ÉTÉ**  
du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

lundi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
mardi : 9h00 à 12h00  
mercredi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
jeudi : fermé  
vendredi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
samedi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30

**BROU**  
Route de Frazé  
Tél : 02 37 96 06 03

lundi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
mardi : 9h00 à 12h00  
mercredi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
jeudi : fermé  
vendredi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
samedi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30

**ILLIERS-COMBRAY**  
Zone industrielle  
Tél : 02 37 24 13 32

lundi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
mardi : fermé  
mercredi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
jeudi : 9h00 à 12h00  
vendredi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30  
samedi : 9h00 à 12h00  
14h00 à 18h30

**DANGEAU**  
Route de Saumeray  
Tél : 02 37 96 74 66

lundi : 9h30 à 12h00  
14h00 à 18h30  
mardi : 14h00 à 18h30  
mercredi : 14h00 à 18h30  
jeudi : 14h00 à 18h30  
vendredi : 14h00 à 18h30  
samedi : 9h30 à 12h00  
14h00 à 18h30

### Plate-forme de compostage

### Plate-forme de compostage

## Déchèteries :

**Particuliers** : gratuit jusqu'à 2 m<sup>3</sup> + 1,80 € par m<sup>3</sup> supplémentaire  
**Professionnels** : 3,00 € jusqu'à 2 m<sup>3</sup> + 3,00 € par m<sup>3</sup> supplémentaire  
**Déchets spéciaux (peinture...)** :  
 5 Kg gratuits + 1,50 € par Kg supplémentaire ; 1 batterie gratuite + 1,50 € la batterie supplémentaire

Déchets refusés : ordures ménagères, médicaments, bouteilles de gaz et d'oxygène, extincteur, amiante, pneus...

## Plate-forme de compostage :

**Particuliers** : gratuit  
**Professionnels** : accès payant, s'adresser au SICTOM BBI  
 tél : 02 37 96 74 66  
 Uniquement déchets végétaux (tontes, feuilles, branchages < 15 cm de diamètre)  
 Déchets refusés : souches, troncs > 15 cm de diamètre, terre, pierres...)

**SE MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

## SERVICE DU CAMION VERT

Si vous avez plus de 65 ans ou si vous avez une carte d'invalidité, vous pouvez faire appel au service de ramassage des végétaux à domicile pour vos déchets courants de jardin (limité à un camion maximum) en appelant le 02 37 96 74 66.

Tarif < 2 m<sup>3</sup> = 4 €, entre 2 m<sup>3</sup> et 4 m<sup>3</sup> = 10 €, > 4 m<sup>3</sup> = 20 €

# Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

**Info 2013**  
 10, rue de la Mairie  
 28160 DANGEAU  
 ☎ 02 37 96 74 66  
 Fax : 02 37 96 74 69  
 E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr  
 Site web : www.sictombbi.fr

## Mot du Président

Madame, Monsieur,

Suite à l'évolution des contours des structures intercommunales et à la dissolution du SIRTOM du Pays-Chartrain qui en découle, les élus de 8 communes : Bailleau-le-Pin, Blandainville, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Luplanté, Meslay-le-Vidame, Sandarville ont demandé leur adhésion à notre collectivité compétente en matière de déchets.

Le comité syndical du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, que je préside, a accepté ces adhésions, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sans problème.

Ce bulletin vous informe sur les inévitables changements engendrés.

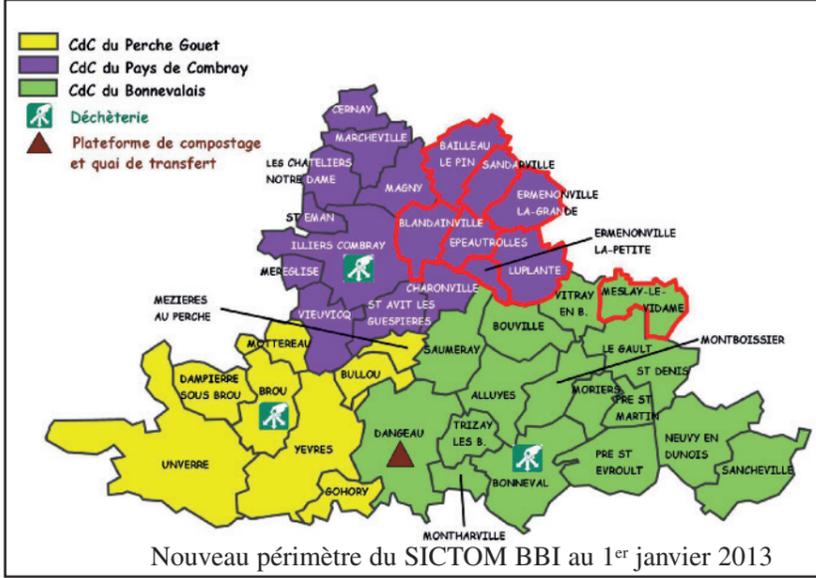
Sachez que nous ferons en sorte que ces changements soient réduits au minimum.

En 2013, notre objectif sera de vous inclure dans le programme local de prévention lancé en 2012.

Bienvenue dans le SICTOM BBI.

Bien à vous  
 Dominique Dousset  
 Président

Information destinée aux habitants de Bailleau-le-Pin, Blandainville, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Luplanté, Meslay-le-Vidame et Sandarville.

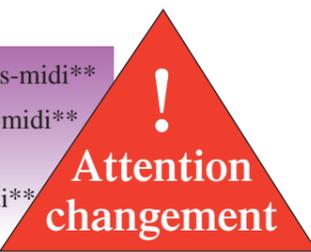


### • Ce qui va changer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

• Les jours de collecte des ordures résiduelles et des sacs d'emballages recyclables :

- Bailleau-le-Pin ==> mercredi matin \*
- Sandarville ==> mercredi matin \*
- Blandainville ==> mercredi après-midi\*\*
- Epeautrolles ==> mercredi après-midi\*\*

- Ermenonville-la-Grande ==> mercredi après-midi\*\*
- Ermenonville-la-Petite ==> mercredi après-midi\*\*
- Luplanté ==> mercredi après-midi\*\*
- Meslay-le-Vidame ==> mercredi après-midi\*\*



**Collectes du mercredi 08 mai 2013 reportées au jeudi 09 mai 2013 !**

\*sortir vos poubelles la veille au soir  
 \*\*collecte à partir de 12h

Lors de jours fériés, la collecte est reportée au jour ouvrable suivant.

- Vous avez accès aux déchèteries d'Illiers-Combray, Bonneval et Brou, l'accès à la déchèterie de Dammarie pour les habitants de Meslay-le-Vidame devrait être maintenu (renseignement auprès de la déchèterie de Dammarie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 02 37 26 24 90)
- Vous avez accès à la plate-forme de compostage de Dangeau pour y déposer vos déchets végétaux et prendre éventuellement du compost en échange
- Pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou munies d'une carte d'invalidité, vous avez accès au service du "Camion vert" : service de ramassage à domicile des déchets végétaux courants de jardin

➔ Horaires et tarifs de ces services page n°4

Partenaires pour la réalisation de ce journal :



## Prévention des déchets et tri sélectif : des gestes éco-citoyens

LE CONTENU MOYEN DE NOTRE POUCELLE :



Source ADEME, résultats de la campagne nationale de caractérisation 2007

39% de nos ordures ménagères pourraient faire l'objet de gestes de réduction, tel que le compostage domestique, l'évitement du gaspillage de produits alimentaires, la limitation des impressions bureautiques.

Le SICTOM BBI s'engage en faveur de la Prévention des déchets !

Nous produisons de plus en plus de déchets, or la prévention consiste à réduire la quantité de déchets produits et à limiter leur nocivité. Elle intervient en complémentarité du recyclage. La prévention participe à la maîtrise des coûts et des ressources naturelles.

C'est pourquoi, en 2012, le SICTOM BBI s'est engagé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et du Conseil Général à mener un programme local de prévention des déchets.

La mise en place d'actions de prévention sur 5 ans en partenariat avec les acteurs locaux devra permettre aux usagers de réduire leurs déchets.

**Objectif :**  
Réduire de 7% la production de déchets en 5 ans

**“ Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ”**  
**RÉDUISONS NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE !**

• Comment agir pour réduire sa quantité de déchets et leur nocivité ?

**Chaussures**  
Sandales, Souliers Homme, Bottes, Chaussures de Sport, Enfant, Tongs

**Grands Vêtements**  
Pantalon, Polo, Sweat shirt, Jogging, Pull, Robe, Chemise, Manteau, Jupe, T-shirt

**DONNER SES VIEUX VÊTEMENTS !**

Ne jetez pas vos vêtements, linge de maison et chaussures usagés. Déposez-les à un point d'apport volontaire des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés. Ils pourront avoir une seconde vie.

Trouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

## • Compostage individuel : Réunions d'information

Depuis 2012, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets (ou comment réduire sa production de déchets ?), le SICTOM BBI mène une opération de promotion du compostage domestique et de sensibilisation aux modes de jardinage au naturel (paillage, mulching...) avec :

→ L'envoi d'une enquête auprès de la population sur les pratiques actuelles de gestion des déchets organiques,

→ L'organisation de réunions publiques d'information où un intervenant spécialisé vous informera sur la gestion des déchets biodégradables et plus précisément sur les techniques du compostage,

→ La mise à disposition de composteurs.

Au printemps et à l'automne 2012, les deux 1<sup>res</sup> phases ont concerné 8 communes de la Communauté de Communes du Perche-Gouet et 10 communes de la Communauté de Communes du Pays-de-Combray :

Communes du Perche-Gouet :

546 personnes ont répondu à une enquête sur la gestion des déchets de cuisine et du jardin et 7% des foyers se sont portés acquéreurs d'un composteur en bois ou en plastique.

Communes du Pays-de-Combray :

233 enquêtes ont été retournées et 148 composteurs ont été distribués. Au total, près de 500 personnes ont assisté aux réunions d'information où un intervenant spécialisé a présenté les techniques du compostage, du paillage...

Au printemps 2013, cette opération s'étendra aux 16 communes de la Communauté de Communes du Bonnevalais et à l'automne 2013, aux communes de Bailleau-le-Pin, Blandainville, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Luplanté et Sandarville.



## LIMITER LES PRODUITS ET DÉCHETS DANGEREUX

Je limite les emballages + Je choisis des produits écolabialisés

**Déchèterie**

## COMPOSTER ET JARDINER AU NATUREL !

Je fais du compost + Je choisis le paillage comme désherbant naturel

**Déchèterie**

## RÉDUIRE SES DÉCHETS ET MIEUX JETER !

Je limite les emballages + J'achète à la coupe + J'utilise des éco-recharges + Je mets un "STOP PUB"

**Déchèterie**

## LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

**SE RECYCLENT**

- Tubes fluorescents dits "néons"
- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"

**À DÉPOSER :**

- chez votre distributeur
- dans votre déchèterie

**NE SE RECYCLENT PAS**

- Ampoules halogènes
- Ampoules classiques à incandescence

**À JETER :**

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre

LES LAMPES SE RECYCLENT AUSSI C'EST CLAIR !

**recylum**

Liste des Points de collecte sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org)

Ne jetez pas vos huiles de fritures dans les canalisations ! Apportez vos huiles alimentaires usagées en déchèteries où la société Ecologic'oil les collecte. Elles seront recyclées en bio-carburant.

**Ecologic'Oil**

## Collecte des déchets amiantés

Le 23 février 2012, près de 18 tonnes de déchets amiantés ont été collectés suite à l'opération organisée conjointement avec le SIRTOM du Pays-Chartrain, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou et le SICTOM de Châteaudun.

A l'heure où nous éditons ce bulletin, nous sommes en cours d'organisation de l'opération 2013. Pour en connaître le détail, adressez-vous au bureau du SICTOM BBI (02 37 96 74 66) ou aux déchèteries de Brou, Bonneval et Illiers-Combray courant janvier-février 2013.

